



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

Villabé, le 03/07/2012

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 07 2012**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,

M. ACHIEPI, M. AUGUSTE, M. BOULY, Mme CAILLERET,
Mme DA SILVA NOGUEIRA, M. DOUET, M. DUBOZ, M. FORLIVESI,
Mme FRIMAN, M. GRANGER, Mme IUGHETTI, M. LAFON,
Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL, M. SEBASTIAN.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme BERGLAS donne procuration à Mme FRIMAN

M. BERTAUX donne procuration à M. LAFON

Mme BOUITIER donne procuration à M. BOULY

Mme WIRTH donne procuration à Mme MAGGINI

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M.BRUN, Mme CHAIGNEAU,
M. DIRAT, M.FAURE, M.ROUZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAILLERET est nommée secrétaire de
séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 18h10.

C'est avec une vive émotion que Madame le Maire retrace le parcours de Gérard COCAGNE, Conseiller Municipal décédé le 28 juin dernier, à l'âge de 66 ans, à la suite d'une longue maladie.

Elu en 1983, il a toujours été au service des administrés et s'était spécialisé dans les questions de l'eau et de l'assainissement. A cet égard, il avait été désigné vice-président du SIARCE mais représentait également la

commune au SIREDOM et au SIERME. Plus récemment, il avait été élu délégué communautaire.

Gérard COCAGNE s'était impliqué largement dans la vie communale, d'abord en tant que parent d'élèves très attaché à l'enseignement public, puis comme président de l'association de basket ou encore en participant à la chorale. Il fut aussi l'un des initiateurs du projet de bibliothèque municipale.

Au plan personnel, il a fait preuve d'une grande disponibilité pour aider ces enfants et petits-enfants dans la difficulté.

Droit et rigoureux, toujours jovial et souriant, même quand il s'est su condamné, il était particulièrement apprécié de ses collègues élus et il est certain qu'il leur manquera.

Madame le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en sa mémoire.

- - - - -

Madame le Maire précise que c'est à regret qu'elle a dû réunir le Conseil Municipal en urgence alors même que la cérémonie funéraire n'a pas encore eu lieu.

Mais, le renouvellement prochain de l'exécutif de l'agglomération impose des délais extrêmement courts pour remplacer Gérard COCAGNE dans ses fonctions de délégué communautaire.

En effet, la démission du Président de la Communauté d'Agglomération a été acceptée par Monsieur le Préfet le 28 juin 2012 de sorte que le conseil communautaire doit être convoqué pour procéder à l'élection d'un nouveau Président dans un délai de 15 jours, conformément à l'article L 2122-14 du CGCT.

Or, le conseil de communauté doit être au complet pour permettre la convocation prévoyant l'élection du Président à l'ordre du jour. Le décès de Gérard COCAGNE rendant le conseil de communauté incomplet, la convocation s'avère en conséquence impossible.

L'article 2122-8 du CGCT précise « qu'avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le conseil de communauté est incomplet. ».

La commune doit donc procéder au plus vite, à l'élection d'un nouveau délégué communautaire, en remplacement de Gérard COCAGNE.

Compte tenu du délai de convocation de 5 jours francs de l'assemblée communautaire prévue le 9 juillet, le conseil municipal a été convoqué en urgence aux fins de permettre le respect des délais réglementaires attachés à l'élection du Président de l'EPCI.

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS SES FONCTIONS

Madame le Maire,

PROCEDE à l'installation de M.CHICOINE Yannick en qualité de Conseiller Municipal à la 27^{ème} place dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de M.CHICOINE Yannick dans les fonctions de conseiller municipal de VILLABE.

2. ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Le vote a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Les candidats sont invités à se déclarer.

Se présente pour le poste de délégué communautaire :

- M.DUBOZ Patrice

Considérant la candidature de M.DUBOZ Patrice à la fonction de délégué communautaire en remplacement de M.COCAGNE Gérard pour représenter la commune dans les instances de la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne,

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 22

M.DUBOZ Patrice a obtenu : 22 voix

M.DUBOZ Patrice est élu délégué communautaire à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé au vote par bulletin secret à la majorité absolue,

DÉCIDE de

DESIGNER M.DUBOZ Patrice, délégué communautaire, qui siégera dans les instances de la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h31.

Le Maire,
Irène MAGGINI

Le secrétaire de séance,
Yveline CAILLERET